



Commune de LA FARE EN CHAMPSAUR

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 08 avril 2025

Benoît CONSEIL, Alexandrine COUTINHO, Yves DESBORDES, Christian DOL, Guillaume IVALDY, Nathalie JEAN, Noah LEMARIE, Olivia MAZET, Laurie SERRES, Ariane SILHOL, Jean-Paul ZIGLIARA

Secrétaire(s) de la séance: Guillaume IVALDY

Ordre du jour:

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 Mars 2025
2. Approbation des Comptes de Gestion
3. Vote des Comptes Administratifs
4. Affectation des résultats des budgets
5. Vote des Budgets Primitifs 2025
6. Mise à disposition de personnel au budget de l'eau.
7. Admission en non valeur des créances irrécouvrables.
8. Vote des taux d'imposition

Ouverture de la séance à 18h00.

Monsieur le Maire ouvre la séance en commençant par faire signer aux élus la feuille de présence et l'approbation des délibérations prises lors de la séance précédente. Sont ensuite discutées les délibérations à l'ordre du jour.

Délibérations du conseil municipal :

1: Approbation des comptes de gestion 2024 du Budget principal , Bugdet Eau assainissement, Transport et Production Energie

Les comptes de gestion sont des documents financiers dressés par le Trésorier qui reprennent tout l'exercice de l'année écoulée, autant en recettes qu'en dépenses, s'y rattachent aussi les créances à recouvrer et les décisions modificatives des budgets.

Le conseil municipal a approuvé les résultats de l'année dressés par le trésorier pour l'année 2024 pour les quatres budgets : Principal, eau, transport et production énergie.

Délibérations complètes consultables en mairie n° 36/2025, 39/2025, 43/2025 et 46/2025.

2 : Vote des comptes administratifs 2024 du Budget principal, eau et assainissement, transport et production énergie.

Comme le trésorier qui est comptable public, Monsieur le Maire doit également et annuellement dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses correspondant à l'exécution des budgets de la commune de la Fare en Champsaur.

Ils s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		36 290.53		226 972.37		263 262.90
Opérations exercice	40 771.55	16 710.22	370 372.57	459 862.31	411 144.12	476 572.53
Total	40 771.55	53 000.75	370 372.57	686 834.68	411 144.12	739 835.43
Résultat de clôture		12 229.20		316 462.11		328 691.31
Restes à réaliser	20 000.00				20 000.00	
Total cumulé	20 000.00	12 229.20		316 462.11	20 000.00	328 691.31
Résultat définitif	7 770.80			316 462.11		308 691.31

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT:

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	35 592.70			233 506.48	35 592.70	233 506.48
Opérations exercice	47 651.15	78 232.70	137 287.13	121 691.86	184 938.28	199 924.56
Total	83 243.85	78 232.70	137 287.13	355 198.34	220 530.98	433 431.04
Résultat de clôture	5 011.15			217 911.21		212 900.06
Restes à réaliser						
Total cumulé	5 011.15			217 911.21		212 900.06
Résultat définitif	5 011.15			217 911.21		212 900.06

BUDGET TRANSPORT:

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	7 288.00	5 317.00	9 626.75	6 507.00	16 914.75	11 824.00
Total	7 288.00	5 317.00	9 626.75	6 507.00	16 914.75	11 824.00
Résultat de clôture	1 971.00		3 119.75		5 090.75	
Restes à réaliser						
Total cumulé	1 971.00		3 119.75		5 090.75	
Résultat définitif	1 971.00		3 119.75		5 090.75	

BUDGET PRODUCTION ENERGIE:

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	24 058.34	21 710.01	11 547.05	45 741.87	35 605.39	67 451.88
Total	24 058.34	21 710.01	11 547.05	45 741.87	35 605.39	67 451.88
Résultat de clôture	2 348.33			34 194.82		31 846.49
Restes à réaliser						
Total cumulé	2 348.33			34 194.82		31 846.49
Résultat définitif	2 348.33			34 194.82		31 846.49

Ces comptes administratifs doivent être identiques aux comptes de gestion dressés par le Trésorier et présentant le même résultat pour l'année 2024.

Après avoir été présentés par le 1er adjoint, en l'absence du Maire, qui ne prend pas part au vote, les quatre comptes administratifs ont été votés à l'unanimité.

Délibérations complètes consultables en mairie n° 37/2025, 40/2025, 43/2025 et 46/2025.

3 : Vote du budget principal 2025

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de La Fare en Champsaur, **le conseil municipal délibère et décide d'adopter le budget de la commune pour l'année 2025.**

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

Section fonctionnement :

En recettes à la somme de : **763 813.59 Euros**
En dépenses à la somme de : **763 813.59 Euros**

Section investissement :

En recettes à la somme de : 265 228.80 Euros

En dépenses à la somme de : 265 228.80 Euros

Délibération complète consultable en mairie n° 38/2025 .

3 : Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Eau et assainissement

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, après avoir constaté que le compte administratif faisait apparaître un excédent de 217 911.21 € il décide d'affecter 5011.15 € au compte 1068 pour combler le déficit résiduel reporté. Cette somme sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Délibération complète consultable en mairie n° 41/2025 .

4 : Vote du budget Eau et assainissement 2025

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de La Fare en Champsaur pour le budget eau et assainissement, **le conseil municipal délibère et décide d'adopter le budget eau et assainissement pour l'année 2025.**

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

Section fonctionnement :

En recettes à la somme de : 334 040.06 Euros

En dépenses à la somme de : 334 040.06 Euros

Section investissement :

En recettes à la somme de : 169 162.51 Euros

En dépenses à la somme de : 169 162.51 Euros

Délibération complète consultable en mairie n° 42/2025.

5 : Vote du budget Transport 2025

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif Transport de l'exercice 2025 de la Commune de La Fare en Champsaur, **le conseil municipal délibère et décide d'adopter le budget Transport pour l'année 2025.**

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

Section fonctionnement :

En recettes à la somme de : 28 555.47 Euros

En dépenses à la somme de : 28 555.47 Euros

Section investissement :

En recettes à la somme de : 8 068.34 Euros
En dépenses à la somme de : 8 068.34 Euros

Délibération complète consultable en mairie n° 45/2025 .

6 : Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Production Energie

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice. Après avoir constaté que le compte administratif faisait apparaître un excédent de 34 194.82 € il décide d'affecter 13 106.34 € au compte 1068 pour combler le déficit résiduel reporté. Cette somme sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Délibération complète consultable en mairie n° 48/2025 .

7 : Vote du budget Production Energie 2025

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de La Fare en Champsaur pour le budget production energie, **le conseil municipal délibère et décide d'adopter le budget production energie pour l'année 2025.**

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

Section fonctionnement :

En recettes à la somme de : 93 575.58 Euros
En dépenses à la somme de : 93 575.58 Euros

Section investissement :

En recettes à la somme de : 94 681.92 Euros
En dépenses à la somme de : 94 681.92 Euros

Délibération complète consultable en mairie n° 49/2025 .

8: Mise à disposition du personnel

Monsieur le Maire indique que les agents communaux sont mis à disposition auprès du service eau et assainissement de la commune. Il préconise la mise en place d'une répartition financière entre les budgets en fonction du taux horaire correspondant à chaque agent. La répartition est établie selon le tableau ci-dessous :

Personnel	Montant
20% du salaire annuel chargé d'un agent du service administratif	5968 €
10 % du salaire annuel chargé d'un agent du service administratif	2508 €
90% du salaire annuel chargé d'un agent du service technique	29700 €
Total annuel	38 176 €

Délibération complète consultable en mairie n° 50/2025.

9: CREANCES IRRECOURVABLES: ADMISSION DES TITRES EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non valeur et en créances éteintes de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune de La Fare en Champsaur.

Ces créances irrécouvrables concernent :

- sur le budget principal de la commune : 3 titres émis entre 2017 et 2021, d'un montant total de **315.48 €** en admission en non valeur.
- sur le budget Eau et Assainissement : 42 titres émis entre 2008 et 2022, d'un montant de **4795.55 €**, répartis comme suit : 28 titres en créances éteintes et 14 titres en admission en non valeur.

Le total de ces 45 titres est de 5 111.03 € répartis comme suit :

Budget	Compte	Montants
Budget principal	6541	315.48 €
Budget Eau et Assainissement	6541	680.69 €
Budget Eau et Assainissement	6542	4114.86 €

Ces créances de 5 111.03 € seront inscrites au compte budgétaire 6541 (créances admises en non-valeur) et 6542 (créances éteintes).

Délibération complète consultable en mairie n°51/2025 .

10: Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 38.76 % ;
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 61.32 % ;
- Taxe d'habitation (TH) : 6.69% ;
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 15.01%.

Les taux votés restent identiques à l'année 2024.

Délibération complète consultable en mairie n° 52/2025

Fin de la séance : 20h00